



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 46628

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'avenir des radios associatives en France. En effet, depuis les années 1980, l'État a instauré un fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) bloqué à 29 millions d'euros, pour assurer l'existence des radios de type non commerciales. Dans le même temps, le nombre de radios éligibles à ce fonds ne cesserait de croître et par conséquent chaque radio verrait ses subventions diminuer. Selon certaines associations, il semblerait que le ministère du budget ait prévu un gel budgétaire des crédits du FSER à hauteur de 6 %. Or la radiodiffusion associative constituerait aujourd'hui le premier employeur de radio en France. Si cette disposition devait être appliquée, la situation deviendrait critique pour ce secteur, puisque le financement des emplois ne pourrait plus être assuré. Ainsi, il lui demande les intentions du Gouvernement pour garantir l'avenir de ces radios.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46628

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13369

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558